

*Date de dépôt: 25 août 2006*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. François Thion,  
Alain Charbonnier, Jacques-Eric Richard, Christian Brunier, Loly  
Bolay, Françoise Schenk-Gottret et Alain Etienne concernant  
l'aménagement d'une piste cyclable entre la Croix-de-Rozon et  
Carouge**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 avril 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui était libellée comme suit :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:*

- que la population de la région a fortement augmenté en raison de la construction, ces dernières années, de nombreux logements aussi bien le long de la route de Drize qu'aux abords de la route d'Annecy;*
- que de nombreux élèves habitant à proximité de cet axe de communication fréquentent le cycle d'orientation de Pinchat ou le collège et école de commerce Madame-de-Staël;*
- qu'à la rentrée 2004 un nouveau bâtiment scolaire (cycle d'orientation de Drize) sera ouvert à côté du collège et école de commerce Madame-de-Staël;*
- que de plus en plus de jeunes collégiens souhaitent se rendre à l'école en vélo en toute sécurité;*
- qu'il est dangereux, en particulier lorsqu'il fait nuit, de rouler à vélo le long de cet axe routier très fréquenté qui conduit à la frontière française;*
- que les populations de trois communes de Carouge, Troinex et Bardonnex seraient directement concernées;*

- *que les villages de Troinex, La Croix-de-Rozon et Landecy sont insuffisamment desservis en matière de transports publics;*
- *que l'Etat, en concertation avec les communes concernées, recherche des solutions pour améliorer le trafic dans le sud du canton;*

*invite le Conseil d'Etat*

*à entreprendre au plus vite l'étude de l'aménagement d'une piste cyclable entre le rondeau de Carouge et La Croix-de-Rozon.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

L'artère qui mène de Carouge, Place du Rondeau, à la Croix-de-Rozon fait partie du réseau routier cantonal (RC 28) et s'appelle successivement route de Drize et route d'Annecy. Elle est inscrite au réseau secondaire de la hiérarchie du réseau routier établi par l'office cantonal de la mobilité du département du territoire, hiérarchie qui tient compte des principes de libre choix et de complémentarité des modes de transports.

Le réseau secondaire constitue un lien entre le réseau primaire et le réseau de quartier. Il doit acheminer les usagers des quartiers vers le réseau primaire et inversement, le plus directement possible, sans détours inutiles. Toutefois, ces niveaux hiérarchiques ne sont pas directement corrélés avec les charges de trafic.

Ces dernières années, la population de la région a fortement augmenté aux abords de la route de Drize et de la route d'Annecy. De ce fait, de nombreux élèves empruntent ces artères pour se rendre aux écoles proches de celles-ci, soit le cycle d'orientation de Pinchat, le collège et école de Madame-de-Staël, ainsi que le cycle d'orientation provisoire de Drize, dans l'attente du nouvel établissement prévu dans le cadre du développement planifié selon le plan directeur de quartier « Drize ».

Les largeurs actuelles de la route d'Annecy et de la route de Drize ainsi que l'espace à disposition sont variables. Partant, pour mettre en place des aménagements en faveur des cyclistes, des acquisitions de terrain et des abattages d'arbres seront localement nécessaires. Les études à engager mettront en évidence ces contraintes qui devront être résolues au cours des procédures usuelles (requêtes en autorisation de construire, demandes d'abattages, etc.).

Dès lors, compte tenu des points évoqués ci-dessus et des arguments avancés dans la Motion 1593, l'engagement d'une étude est justifié, ceci d'autant plus que des aménagements le long de cet axe complèteraient judicieusement le réseau cyclable existant.

Cette étude sera intégrée au cinquième plan quinquennal d'aménagement de pistes et bandes cyclables du réseau routier cantonal 2007-2011, en cours d'élaboration à la direction du génie civil du département des constructions et des technologies de l'information.

Toutefois, vu la longueur de cette route, de plus de 4 kms, les études et réalisations seront engagées par tronçon, qui, par ordre de priorité, sont :

- Rondeau de Carouge - route de Troinex, en coordination avec le futur cycle d'orientation de Drize;
- Route de Troinex - route de la Chapelle (liaison avec le réseau existant);
- Route de la Chapelle - route de Moillebin;
- Route de Moillebin - La Croix-de-Rozon.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger